



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

portant sur la modification n°1, la révision allégée n°3 et la déclaration de projet valant mise en compatibilité n°1 du
PLU de la Commune de Ménesplet.

Par arrêté communautaire en date du 27 septembre 2017, Monsieur le Président de la Communauté de
Communes Isle-Double-Landais a décidé l'ouverture d'une enquête publique qui se déroulera du
Lundi 23 octobre 2017 au jeudi 23 novembre 2017 inclus

Monsieur le Président du Tribunal administratif de Bordeaux a désigné par ordonnance en date du 08 août
2017 M. Alain LESPINASSE, Retraité du Ministère de la Défense en qualité de Commissaire Enquêteur.

Le dossier d'enquête sera mis à disposition au Secrétariat de la Mairie de Ménesplet, 10, rue de la République
à MENESPLET et sur le site internet de la commune www.menesplet.fr

Le public pourra en prendre connaissance et consigner ses observations en précisant l'objet sur le registre
d'enquête aux jours et heures d'ouverture au public, à savoir :

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

ou les adresser à :

Mairie de Ménesplet – à l'attention du Commissaire-enquêteur, 10, rue de la République 24700 MENESPLET

ou par voie informatique à l'adresse suivante : mairiemenesplet@wanadoo.fr

Le commissaire-enquêteur se tiendra à disposition du public lors de permanences en mairie de Ménesplet, les
jours et heures suivantes :

Lundi 23/10/2017 de 8h30 à 11h30

Mardi 31/10/2017 de 14h00 à 17h00

Jeudi 09/11/2017 de 8h30 à 11h30

Samedi 18/11/2017 de 8h30 à 11h 30

Jeudi 23/11/2017 de 14h00 à 17h00

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique
auprès de Monsieur le Maire de la commune de Ménesplet.

Toute information complémentaire pourra être recueillie auprès du secrétariat de la Mairie de Ménesplet.

A l'issue de l'enquête publique, copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera tenues à
la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- Au siège de la Communauté de Communes l'Isle-Double-Landais,
- Au secrétariat de la Mairie de Ménesplet
- sur le site de la Mairie : www.menesplet.fr

Au terme de la procédure, le projet portant sur la modification n°1, la révision allégée n°3 et la déclaration de
projet valant mise en compatibilité n°1 du PLU de la Commune de Ménesplet sera soumis à l'approbation du
Conseil communautaire.

